

AUTO-ECOLE DE LA LOMAGNE

Bd Paul Valéry

32500 FLEURANCE

05.62.06.04.70

autocoledelomagne@orange.fr

Numéro d'agrément préfectoral : E0403202000

Validité du devis : 31/12/2025

PERMIS B BOITE AUTOMATIQUE

Le permis de conduire sur "**boîte automatique**" est une mention additionnelle du permis B. Identifiée sous le code restrictif **78**, elle limite la conduite **aux seuls véhicules à changement de vitesses automatique**.

Naturellement, le titulaire d'un permis B boîte automatique ne pourra, une fois réussi l'examen, conduire **que des voitures dotées d'un embrayage automatique ou d'une boîte de vitesse automatique**. Il ne pourra donc pas conduire ou louer des véhicules équipés d'une boîte de vitesse manuelle.

Mais aujourd'hui, cela ne pose plus problème. Tous les modèles récents de véhicules disposent de cette option, et depuis quelques années, la part des véhicules boîte automatique explose en France.

Les conditions d'accès au permis voiture boîte automatique

- 16 ans minimum à l'inscription en formation traditionnelle ou 15 ans minimum en conduite accompagnée
- 17 ans minimum au passage de l'examen en formation traditionnelle ET en conduite accompagnée
- Avoir obtenu l'ASSR 2 ou l'ASR si vous êtes né à partir du 1^{er} janvier 1988 et que c'est la 1^{ère} catégorie de permis que vous passez
- Le code depuis moins de 5 ans au passage de l'examen
- **13 heures de leçons de conduite minimum** (au lieu de 20 en boîte manuelle)

La formation au permis voiture boîte automatique

La formation au permis de conduire sur boîte automatique s'adresse à tous les candidats, et peut être particulièrement adaptée à ceux qui ont envie d'une **formation plus simple, plus rapide et moins onéreuse**. Elle est également recommandée pour **les personnes ayant des difficultés à manier une boîte de vitesse manuelle lors de leur apprentissage, ou à celles atteintes de certains handicaps physiques**.

L'évaluation de départ

L'évaluation de départ à l'auto-école est obligatoire et doit avoir lieu avant de débiter son apprentissage.

Le nombre d'heures de leçons de conduite ne pourra pas être inférieur à 13 contre 20 pour une formation sur boîte manuelle.

Pourquoi seulement 13 heures ? Tout simplement parce que conduire un véhicule à boîte de vitesses automatique, c'est plus facile !

- Vous n'avez plus de vitesses à passer ! Aux oubliettes les problèmes d'embrayage, de calage, ou les démarrages en côte compliqués !
- Vous êtes davantage concentré sur l'environnement, le partage de la route, les autres usagers...
- Vous êtes moins fatigué et plus attentif. Votre conduite est donc plus sûre et plus tranquille.

Comme pour une formation sur boîte manuelle, l'évaluation de départ peut avoir lieu de trois façons différentes.

La formation théorique préalable au passage du permis voiture sur boîte automatique

Vous devez avoir 16 ans minimum pour passer le code en formation traditionnelle, ou 15 ans si vous choisissez la conduite accompagnée.

La formation pratique à l'auto-école suit les mêmes étapes que pour la formation traditionnelle, mais **selon les objectifs, l'apprentissage sera plus rapide**.

Place à la conduite avec la formation pratique au permis de conduire !

Vous pourrez commencer les leçons de conduite avant l'obtention du code. Durant votre formation, le livret d'apprentissage, obligatoire, vous permettra de jauger votre progression.

La partie pratique consiste à suivre un programme axé sur quatre compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Chaque compétence est elle-même divisée en objectifs et en sous-objectifs.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

C'est seulement au terme de votre apprentissage, lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, que votre formateur pourra vous présenter à l'examen pratique.

Sachez qu'il est possible d'opter pour la [conduite accompagnée](#), même en se formant sur une boîte automatique ! Seule condition : que le véhicule de votre accompagnateur soit doté d'une boîte de vitesses automatique.

L'examen du permis de conduire sur boîte automatique

Les spécificités de la boîte automatique concernant l'examen

L'examen pratique se passe de la même façon qu'en filière traditionnelle, **mais sur un véhicule équipé d'une boîte de vitesses automatique !**

Lors de l'examen, vous devrez démontrer à l'inspecteur que vous avez acquis l'expérience nécessaire pour conduire seul **sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres.**

La durée totale de l'épreuve est **d'environ 32 minutes dont au moins 25 minutes de conduite effective.** N'oubliez pas votre pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans !

Pendant l'examen, vous allez devoir :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser une manœuvre en marche arrière et un freinage pour s'arrêter avec précision
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Et faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

Vous pouvez être éliminé dans deux cas : vous n'avez pas assuré la sécurité ou vous avez commis une des 5 infractions suivantes :

- Circulation à gauche sur chaussée à double sens
- Franchissement d'une ligne continue
- Circulation sur bande d'arrêt d'urgence ou voie réservée
- Non respect d'un signal prescrivant l'arrêt
- Circulation en sens interdit

Les résultats

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne communique pas le résultat directement. RVP PROPERMIS vous communiquera le résultat et vous enverra par mail le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC).

Dans tous les cas, il vous faudra patienter 48 heures après le passage de l'examen (week-end et jours fériés non inclus) avant de connaître son dénouement.

- Si vous réussissez : Bravo !

Le document CEPC comportant la mention FAVORABLE est valable 4 mois et constitue votre titre de conduite en attendant la délivrance du permis de conduire définitif.

Une fois le permis obtenu, **il est facile de transformer son permis boîte automatique en permis B « classique »**. **Trois mois minimum après l'obtention du permis**, il vous faudra **suivre une formation de 7 heures** en école de conduite. L'objectif de cette formation sera de vous familiariser avec l'utilisation de l'embrayage et de la boîte de vitesses manuelle. A la fin de la formation, l'auto-école vous remettra une attestation certifiant de votre capacité à conduire une voiture équipée d'une boîte de vitesses manuelle. Et tout ça, **sans avoir à repasser l'examen pratique du permis de conduire !**

DOCUMENTS A FOURNIR

- 2 photos d'identité (E-photo avec signature numérique)
- photocopie recto et verso de la carte d'identité de l'élève et des parents.
 - 1 photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- facture de téléphone mobile, facture EDF, dernier avis d'imposition
(Pas d'échéancier, pas d'attestation EDF)
- photocopie attestation d'hébergement
- photocopie de l'attestation scolaire de sécurité routière niveau 2 (ASSR2)
- à partir de 16ans: photocopie de l'attestation de recensement –à partir de 17 ans: jusqu'à 25 ans : photocopie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense, ou attestation d'inscription (09-70-84-51-51)
- photocopie recto verso du permis AM (BSR) si permis obtenu.
- 1 Enveloppe A5 timbrée
-

**- TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS
ACCEPTÉ**

COURS DE CODE

MARDI 18 H, MERCREDI 18H, SAMEDI 11H

STAGE DE CODE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

SITE INTERNET MIS A DISPOSITION

A votre demande, l'attestation d'inscription au permis vous sera restitué après avoir soldé les prestations effectuées au sein de notre auto-école.